

**15 JUIN :  
JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES  
ÂGÉES : COMPRENDRE ET AGIR****La société**

Cette journée est utile car elle concourt à la prise de conscience collective.

En effet un climat sociétal qui dévalorise la personne âgée (et, a fortiori, quand elle est fragilisée) ne favorise pas le développement du respect, premier rempart contre la maltraitance.

La discrimination par l'âge (âgisme) est encore trop répandue ; que dire de déclarations visant à interdire le vote des plus de 80 ans ou de magazines titrant « Interdit de vieillir » ?

**Les pervers et les cupides**

Les plus exceptionnelles mais les plus spectaculaires, les maltraitances dues à ce type d'individus (voisins, familles ou professionnels) peuvent être verbales, psychologiques, financières voire physiques.

L'AD-PA soutient les efforts des Pouvoirs Publics pour que les victimes et les témoins puissent être écoutés et dénoncent ces situations à la police ou à la justice afin que de telles pratiques soient sévèrement sanctionnées.

**Les familles et les professionnels piégés**

Le plus souvent à domicile pour les familles (où se déroulent 80% des maltraitances contre 20% en établissement), à domicile ou en établissement pour les professionnels, les difficultés (hormis les cas précédents) naissent de l'épuisement des uns et des autres ; ces actions involontaires s'apparentent plus à une insuffisante bien-traitance : prise en compte incomplète des attentes de la personne, délais trop longs dans la réponse, accompagnement trop rapide dans les actes quotidiens, écoute insuffisante ...

Au-delà de l'amélioration de l'information et de la formation, l'essentiel reste la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels aidant les personnes âgées à domicile ou en établissement.

La Cour des Comptes rappelait dans son rapport de 2005 que les besoins des personnes âgées sont couverts à moitié dans notre pays.

A quelques jours du lundi de Pentecôte, on voit bien comment l'organisation des financements est le rempart indispensable à la promotion de la bien-traitance.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**